



bip/digicode barrière de copropriété

Par **mellie**, le **06/12/2010 à 12:22**

Une barrière vient d'être installée dans ma copropriété (avec bip et digicode), qui donne accès à la cour dans laquelle il y a des places privées ainsi qu'au garage souterrain (où j'ai un garage). Elle a été mise en place récemment et je n'avais pas commandé de bip (trop cher) car je pensais me servir du digicode.

Or, le syndic refuse de me donner le digicode, sous prétexte que le digicode sera donné seulement au dentiste, à la Caisse d'épargne, qui ont des places réservées pour leurs visiteurs dans la cour. Est-ce légal?? Rien n'a été voté en AG à ce sujet. Dans le compte-rendu d'AG, le prix des télécommandes n'est même pas mentionné et il est écrit que le digicode coûte 300 euros.

D'autre part, savez-vous si j'ai le droit d'acheter un bip universel sur internet et le faire programmer?
Merci pour vos réponses.

Par **Domil**, le **06/12/2010 à 13:38**

Voyez avec le président du conseil syndical déjà, il en dit quoi ?

Par **mellie**, le **06/12/2010 à 13:45**

Le président du conseil syndical me renvoie sur le syndic, mais pense que uniquement les personnes ayant un commerce devraient avoir le digicode.

Je viens d'avoir le syndic, qui me dit que ça a été décidé ainsi en AG, alors que ce n'est pas écrit sur le compte-rendu... Et d'après elle, ce code va être changé régulièrement.

Par **Domil**, le **06/12/2010 à 15:37**

LRAR de mise en demeure de fournir le code au motif des décisions de l'AG, PV de l'AG à l'appui.